



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
7 octobre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Rapport de la deuxième session ordinaire de 2021
(30 août-2 septembre 2021, New York)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025	3
III. Questions financières, budgétaires et administratives	8
IV. Dialogue structuré sur le financement	8
V. Programmes de pays et questions connexes	10
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VI. Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025	10
VII. Questions financières, budgétaires et administratives	16
VIII. Dialogue structuré sur le financement	17
IX. Programmes de pays et questions connexes	18
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
X. Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025	18
XI. Questions financières, budgétaires et administratives	18
I. Questions d'organisation (suite)	23



I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2021 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est encore une fois tenue de manière virtuelle, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), du 30 août au 2 septembre 2021.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2021 (DP/2021/L.3), tels que modifiés oralement, et a approuvé le rapport de la session annuelle de 2021 (DP/2021/26). Il a pris note du projet de plan de travail annuel pour 2022 (DP/2021/CRP.2) et approuvé le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2022.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la deuxième session ordinaire de 2021 figurent dans le document DP/2022/2, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).

4. Dans sa décision 2022/22, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2022 :

Première session ordinaire :	du 31 janvier au 4 février 2022
Session annuelle :	du 6 au 10 juin 2022
Deuxième session ordinaire :	du 30 août au 2 septembre 2022

Déclaration de la Présidente du Conseil d'administration

5. La Présidente du Conseil d'administration a souligné que pour relever les défis actuels en matière de développement et d'aide humanitaire, les plans stratégiques pour 2022-2025 du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration au cours de cette session, devront être ambitieux, créatifs et innovants. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront contribuer à atteindre les objectifs de développement durable, à combattre la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 et à satisfaire les besoins et attentes croissants des États Membres, tout en fonctionnant avec des ressources financières limitées. La Présidente a déclaré qu'en 2021, le Bureau du Conseil d'administration s'était acquitté de l'engagement qu'il avait pris de tenir des consultations stratégiques, inclusives, transparentes et fructueuses, quelque 20 consultations informelles ayant été consacrées aux plans stratégiques respectifs des trois organisations, auxquelles s'ajoutaient des consultations régionales et des contacts bilatéraux sur différents aspects de leur travail. Il en a résulté des plans stratégiques du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ambitieux, robustes et tournés vers l'avenir, représentant un équilibre délicat entre les besoins spécifiques de membres toujours plus divers. Le Conseil d'administration avait donc pour rôle de projeter un message d'unité fort, en approuvant les plans stratégiques et en parvenant à un consensus sur les décisions soumises à adoption. La Présidente a déclaré que les fonds et programmes des Nations Unies figuraient parmi les instruments les plus puissants pour atteindre les objectifs de développement durable et reconstruire en mieux et de manière plus écologique, tout en sauvant des vies, en contribuant à éliminer la pauvreté et en améliorant les conditions de vie de milliards de personnes. Le Conseil d'administration continuera à s'acquitter de ses fonctions de supervision des activités du système des Nations Unies pour le développement, en veillant à répondre aux besoins des pays de programme.

Débat consacré au PNUD

II. Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025

6. Dans ses observations liminaires ([disponibles sur le site Web du PNUD](#)), l'Administrateur du PNUD a indiqué que les temps extraordinaires que nous vivons ont nécessité des mesures extraordinaires. Le monde a fait face à une crise existentielle mise au jour par la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 et l'urgence climatique. Alors que les systèmes humains et environnementaux devenaient plus interdépendants que jamais, les risques se sont accumulés et ont érodé la résilience collective de l'humanité. L'Administrateur a toutefois estimé que la pandémie avait aussi créé un espace pour des approches et des politiques nouvelles, et offert des enseignements sur la voie à suivre et des manières de procéder différentes. Il a souligné que le développement lui-même connaissait une évolution. Afin de relever les défis systémiques auxquels chacun était confronté, les communautés ont dû collaborer à des objectifs communs et investir ensemble dans des biens publics, fondés sur des partenariats entre égaux, ancrés dans des intérêts et des expériences partagés et des ripostes multilatérales. L'initiative #NextGenUNDP s'est attachée à rendre le PNUD plus adapté à sa mission, au moyen de sa stratégie People 2030, de sa nouvelle stratégie en matière de données, de l'adoption d'approches plus dynamiques et actives de la gestion du risque qui ont stimulé l'innovation et la responsabilisation, de sa détermination à atteindre l'excellence opérationnelle et de ses investissements dans un changement en profondeur par le biais d'un progiciel de gestion intégré promettant une efficacité, des résultats et une planification des ressources améliorés, ainsi que d'outils de suivi et de mesure des impacts.

7. Le nouveau Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ([DP/2021/28](#)), soumis à l'approbation du Conseil d'administration, a reflété cette évolution. Le PNUD a progressé dans sa réflexion, a redécouvert sa voix en tant que leader d'opinion en matière de développement, est devenu plus transparent et plus responsable, a approfondi son engagement au sein du système des Nations Unies pour le développement, et a raffermi sa capacité collective à produire les résultats visés par les réformes des Nations Unies, avec l'ensemble de ses partenaires. Les quatre années à venir vont être radicalement différentes, le PNUD étant plus ambitieux que jamais : a) expansion des capacités humaines grâce auxquelles 100 millions de personnes pourraient échapper à une pauvreté multidimensionnelle ; b) aide apportée à 800 millions de personnes aux fins de l'exercice de leur droit de vote démocratique, pour la première fois pour bon nombre d'entre elles ; c) appui à l'accès de 500 millions de personnes à une énergie propre ; d) promotion de l'investissement de plus de 1 000 milliards de dollars de fonds publics et de capitaux privés dans la réalisation des objectifs de développement durable.

8. L'Administrateur a souligné que, dans tout son travail, le PNUD avait résolument gardé le cap de sa mission de base, à savoir éliminer la pauvreté et appuyer le développement durable pour toutes et tous. Pour guider son nouveau plan stratégique pour 2022-2025, le PNUD entend s'appuyer sur *trois axes de changement* : a) transformation structurelle, en faveur de transitions plus inclusives, vertes et numériques ; b) ne laisser personne de côté, en s'appuyant sur une approche fondée sur les droits et axée sur la capacité d'action humaine ; c) accroître la résilience face à l'incertitude et aux risques systémiques ; il prévoit d'utiliser *ses compétences premières*, à savoir six solutions types en matière de pauvreté et d'inégalité, de gouvernance, de résilience, d'environnement, d'énergie et d'égalité des genres, le tout étant *alimenté par trois catalyseurs* pour accélérer et amplifier ses

effets : l'innovation stratégique, la transformation numérique et le financement du développement.

9. Dans ce cadre, l'Administrateur a déclaré que le PNUD allait adopter une approche nouvelle des situations de crise et de fragilité. Ses priorités en la matière sont les suivantes : a) *comprendre les risques systémiques et multidimensionnels* de manière à améliorer la résilience et la sécurité des personnes ; b) *accorder la priorité à la prévention* : traiter les causes profondes des crises existantes et contribuer à prévenir les crises futures ; c) *investir dans les données et les outils analytiques*, l'alerte précoce et l'analyse prospective et anticiper les tendances futures, en modifier les moteurs et protéger et promouvoir des stratégies de développement ; d) *concevoir et appliquer des solutions de développement tenant compte des questions de genre et des risques* rassemblant différents secteurs afin de parvenir à des résultats collectifs, renforcés par une plus grande cohérence entre les partenaires en matière d'aide humanitaire, de développement, de droits de l'homme et de paix et de sécurité ; e) *élaborer un nouveau modèle de gestion* permettant d'obtenir des résultats dans des environnements complexes.

10. Les délégations ont globalement affirmé leur soutien au nouveau Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et félicité le Programme pour le processus de consultation éminemment inclusif, transparent et stimulant qui a accompagné son élaboration. Le nouveau Plan a fait ressortir les avantages comparatifs que présente le PNUD et sa combinaison unique de présence mondiale et locale, de compétence sectorielle, de partenariats et de démarches intégrées et participatives pour l'ensemble de la société. Les délégations ont bien accueilli et fait leur l'analyse par le PNUD de l'environnement actuel du développement, de l'urgence planétaire que constitue l'augmentation de la pauvreté, alors que la crise provoquée par la pandémie de COVID-19 a fait ressortir et aggravé les inégalités existantes à l'intérieur des pays et entre eux, et que le multilatéralisme a été remis en cause. Les délégations ont jugé le nouveau Plan en accord avec ces tendances et estimé qu'il posait le PNUD en partenaire international du développement incontournable, conformément aux intentions énoncées par les États Membres en 2020 dans la résolution de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ([A/RES/75/233](#)).

11. Au nom du Bureau du Conseil d'administration, un groupe de délégations a accueilli favorablement le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025 et déclaré s'attendre à ce que le PNUD, du fait de son large mandat et de sa présence mondiale, mène sur le terrain une grande partie des efforts multilatéraux des Nations Unies en matière d'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a souligné la position cruciale du PNUD en tant qu'intervenant dans l'architecture mondiale du développement et a rappelé que de ce fait, il devait continuer à tenir pour prioritaire une approche fondée sur le développement. Il s'est déclaré satisfait de constater le maintien de l'élimination de la pauvreté et de la faim sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions au cœur du nouveau Plan et de l'objectif principal que sont les transformations structurelles visant à parvenir à des solutions sur le long terme. Cet aspect est particulièrement crucial pour les pays les plus vulnérables, qui ont besoin d'un soutien personnalisé pour créer de nouvelles entreprises, susciter des initiatives entrepreneuriales, créer des emplois et offrir des possibilités à une population grandissante de jeunes, de femmes et de filles. Le groupe a également salué l'évolution du PNUD vers des actions ciblées en vue de traiter les problèmes interdépendants des changements climatiques, de l'économie bleue et de la réduction des risques de catastrophe, et a soutenu la vision du PNUD d'un glissement « tectonique » du modèle de développement afin de combler les failles créées par la COVID-19 et galvaniser la transformation numérique à un rythme et une

échelle concourant à la réalisation des objectifs de développement durable. Enfin, il a réitéré l'importance de ressources (de base) régulières et prévisibles.

12. Un deuxième groupe de délégations a déclaré espérer que la gouvernance démocratique et les droits humains constituaient toujours l'épine dorsale du PNUD et que celui-ci continuait à se montrer exemplaire, en se posant en leader d'opinion et en contribuant au renforcement des capacités. Il a salué le PNUD pour son approche globale du développement humain dans les limites de la planète, par l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, la protection de la biodiversité et des écosystèmes et la garantie d'un développement juste et équitable pour toutes et tous. Il a encouragé le PNUD à continuer à rechercher et à appuyer des solutions globales associant efforts d'adaptation et efforts d'atténuation, et a soutenu l'attention particulière portée aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays les plus vulnérables dans le cadre de son soutien à la résilience climatique et à l'adaptation aux changements climatiques. Il a considéré les économies bleues durables comme faisant partie de solutions intégrées aux problématiques d'adaptation climatique et de sécurité alimentaire et déclaré attendre un renforcement des programmes conjoints menés avec d'autres organisations des Nations Unies afin de réduire la fragmentation des projets liés au climat et à l'environnement. Il a appelé le PNUD à gérer son empreinte écologique dans le cadre du Plan stratégique pour 2022-2025. Il s'est déclaré préoccupé de l'absence de la dimension d'égalité des genres dans la programmation et le dialogue avec les partenaires et a appelé le PNUD à prendre des mesures concrètes pour accorder la priorité à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles dans le nouveau Plan.

13. Un troisième groupe de délégations a salué la densité des liens et des complémentarités au sein du système des Nations Unies pour le développement et entre le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), tels qu'ils ressortent des plans stratégiques et des indicateurs communs dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources, ce qui devrait grandement concourir à la mise en place de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de nouvelle génération. Il a salué les efforts faits par les organisations pour identifier les domaines susceptibles de bénéficier d'une collaboration et faire coïncider leurs contributions avec des résultats obtenus collectivement, en rendant les relations et complémentarités visibles et mesurables et en contribuant à un système des Nations Unies pour le développement plus fort et plus efficace. Il a appelé le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes à exploiter leurs avantages comparatifs de manière à mettre en œuvre une collaboration coordonnée et efficace à l'échelle du système et à apporter des contributions propres à chaque organisation concourant à répondre aux besoins sur le terrain, sous le leadership effectif d'un coordonnateur résident, afin d'obtenir des résultats collectifs de manière efficace et efficiente. Il a demandé aux organisations d'assurer un suivi des résultats obtenus collectivement et d'en rendre compte, en particulier en matière de renforcement des capacités et de mise en place d'environnements propices à l'obtention de résultats en matière de développement sur le long terme du point de vue du système dans son ensemble, en se fondant sur l'exploitation d'avantages comparatifs pour accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience.

14. Un quatrième groupe de délégations a déclaré que le Plan stratégique pour 2022-2025 était un document propre à une organisation, qui ne prenait pas pleinement en compte toutes les préoccupations et priorités des États Membres, mais a souligné que le Plan jouait un rôle de cadre global permettant au PNUD d'exécuter au mieux son mandat et de soutenir les pays dans la réponse qu'ils apportent à leurs besoins et

priorités de développement à l'échelle nationale. Il a fortement encouragé le PNUD à travailler en étroite collaboration avec les autres fonds et programmes des Nations Unies et les entités pertinentes des Nations Unies pour faire coïncider la programmation avec les plans-cadres de coopération propres à chaque pays, en étroite consultation avec les gouvernements nationaux, de manière à apporter une réponse appropriée aux besoins et priorités de chaque pays.

15. D'autres délégations ont salué la riposte du PNUD à la crise déclenchée par la pandémie de COVID-19 et les efforts de relèvement, et l'ont encouragé à poursuivre des initiatives visant à créer des emplois, à stimuler le système sanitaire, à promouvoir la recherche, la science et la technologie, à résoudre les vulnérabilités propres aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays à revenu intermédiaire et à augmenter le recours à des experts locaux dans ses interventions programmatiques et en matière de projets. Elles ont appelé les donateurs et les partenaires à s'attaquer aux questions d'accès à la vaccination et d'équité en la matière, à soutenir et à défendre une approche tenant compte des risques de conflit dans la programmation du PNUD, à augmenter le financement de la réalisation des objectifs de développement durable et à adopter des approches donnant la priorité à la prévention, la stabilisation, la transformation et la viabilité. Elles ont appelé les donateurs et les partenaires à envisager une augmentation des financements sans affectation contraignante, afin de donner au PNUD suffisamment de souplesse et de prévisibilité pour exécuter des programmes à l'appui de l'édification d'économies prospères et structurellement transformées qui ne laissent personne de côté. Elles ont souligné l'importance essentielle de l'appropriation et de la direction nationales en matière de demande d'aide fondée sur les besoins et priorités tels que déterminés au plan national.

16. L'Administrateur du PNUD a répondu en indiquant que les enseignements tirés de l'élaboration des précédents plans stratégiques avaient montré l'intérêt que présentait l'implication des États Membres à un stade précoce du processus. Le PNUD avait donc commencé à élaborer le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025 en étroite collaboration avec ses partenaires plus d'un an à l'avance. Cela avait facilité une compréhension commune du contexte mondial du développement et l'identification d'occasions d'agir communes. Il est ressorti de cette analyse l'importance prééminente de l'élimination de la pauvreté qui, selon lui, avec la lutte contre les inégalités, est restée centrale dans le travail du PNUD et le point d'appui de son nouveau plan stratégique. Conscient des insuffisances de la théorie du ruissellement, le PNUD a travaillé de manière globale, par des approches intégrées et avec des outils numériques, pour se concentrer sur la création de perspectives en matière de moyens de subsistance, le soutien aux populations pour le développement d'actifs et la facilitation de l'accès aux marchés, en étroite collaboration avec les gouvernements et le secteur privé. Ce faisant, le PNUD a pu établir des liens entre ces différents éléments et obtenir de multiples résultats concourant à la lutte contre la pauvreté.

17. La riposte en cours du PNUD contre la COVID-19 a été incorporée au nouveau Plan stratégique et s'est concentrée sur l'aide aux pays afin qu'ils puissent profiter de cette période pour concrétiser la transition vers des économies plus inclusives, plus vertes et numériques. L'accès à la vaccination a constitué un élément central de ces activités. Le PNUD a fait équipe avec l'Université d'Oxford et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour créer un tableau de bord de l'équité vaccinale, afin de démontrer les implications et les coûts induits par la non-vaccination de milliards de personnes. Ces approches fondées sur des données ont été fondamentales pour le travail innovant du PNUD, consistant à étudier le potentiel des sciences participatives et autres efforts participatifs à engager les populations à s'impliquer dans le processus de développement et à dynamiser la conception globale du développement par le

PNUD. L'important investissement dans la transformation numérique consenti par le PNUD a joué un rôle essentiel, le Programme ayant travaillé avec des partenaires à l'élaboration d'une approche de la transformation numérique dans l'optique du développement axée sur la conception d'écosystèmes numériques et la préparation au numérique de chaque pays afin de répondre aux priorités nationales de développement.

18. Sur la question des fonds et du financement, l'Administrateur a indiqué que le PNUD avait connu des mutations importantes en 2020. Il s'agissait notamment d'une augmentation inattendue des ressources de base et d'une augmentation de 43 % des contributions des pays de programme aux ressources autres que les ressources de base. Le PNUD est resté concentré sur la mobilisation des États Membres afin de mettre le Programme sur la voie d'un financement plus stratégique et d'augmenter l'intérêt des partenaires pour la « campagne de mobilisation des ressources de base » du PNUD. Il a notamment fallu s'assurer que les partenaires et leurs parties prenantes comprenaient la proposition de valeur du PNUD et diffuser un discours positif présentant le multilatéralisme comme efficace et efficient, et donc contrer les conceptions erronées et encourager les investissements dans le système des Nations Unies. Un élément essentiel de cet effort a été une compréhension plus fine des points forts et avantages comparatifs du PNUD, que les États Membres ont reconnus dans le nouveau Plan stratégique, et qui étaient fondés sur des approches et solutions intégrées aux défis tels que les changements climatiques, la réduction de la pauvreté et l'économie bleue, en parfaite concordance avec la réforme des Nations Unies et les principes de l'examen quadriennal de 2020. L'Administrateur a réitéré l'engagement du PNUD à collaborer et à obtenir des résultats, tout en soulignant l'importance d'une approche stratégique et pertinente dans un contexte marqué par une pénurie de ressources. Il s'agissait donc de rechercher, au niveau national, des partenariats ciblés avec les coordonnateurs résidents et les membres des équipes de pays des Nations Unies, dans lesquels le PNUD s'était considérablement investi. Lors de l'évaluation des progrès réalisés par le moyen de la collaboration et des résultats obtenus, il a donc été important de tenir compte de ces initiatives ciblées, plus faciles à suivre et mesurables.

19. L'Administrateur a souligné que les normes et valeurs des Nations Unies faisaient partie intégrante du mandat du PNUD. Le PNUD entend toujours collaborer avec ses partenaires sur la base des principes des droits humains et de gouvernance énoncés dans la Charte des Nations Unies, tout en étant pleinement engagé à répondre aux priorités et besoins des pays définis au plan national au moyen de l'établissement de partenariats. Dans ce cadre, l'égalité entre les genres est restée une priorité absolue, comme le reflète le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. Tout au long de ce travail et avec d'autres entités des Nations Unies, le PNUD a mis en œuvre des programmes incluant des investissements tant explicites qu'implicites dans l'égalité des genres. Cela étant dit, les investissements du PNUD dans l'égalité des genres ont été inférieurs aux prévisions. Dans le nouveau Plan stratégique, le PNUD entend augmenter ses investissements dans l'égalité des genres, en continuant à intégrer cette dimension à toutes les étapes de la programmation ; le nouveau progiciel de gestion intégré permettra au PNUD de mesurer l'impact des programmes sur l'égalité des genres dans des domaines tels que le climat, la gouvernance ou la transformation numérique. En outre, afin de réduire son empreinte écologique, le PNUD prévoit de poursuivre l'application de son plan de gestion de l'environnement, notamment le dispositif « Greening Moonshot », et il était en bonne voie d'atteindre son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici à 2025 et de 50 % à l'horizon 2030.

20. En ce qui concerne l'action humanitaire de manière plus générale, l'Administrateur a souligné qu'il importait de s'attaquer à des situations complexes

sur le terrain, par une approche globale dépassant les trois dimensions que sont l'action humanitaire, le développement et la paix, en tirant des enseignements des expériences dans des contextes vulnérables où le conflit était devenu une variable dominante et où la riposte internationale avait souvent été réduite à un ensemble limité de points d'appui. Dans la crise actuelle en Afghanistan, comme dans d'autres crises, le PNUD et les organismes des Nations Unies ont constitué un atout majeur, car ils avaient déjà établi une présence substantielle sur le terrain et, avec le soutien de la communauté internationale, ils seront à même de poursuivre ensemble leur travail pendant la période de transition qui s'ouvre.

21. La direction du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD a confirmé qu'en réponse à la crise en Afghanistan, les équipes nationales du PNUD avaient été pleinement déployées sur le terrain et avaient continué à travailler en étroite collaboration avec leurs partenaires de la société civile ainsi qu'avec des vacataires recrutés localement. Le PNUD entend déployer une équipe internationale de soutien dès que les conditions le permettront. Anticipant sur la crise imminente, le PNUD s'était réorganisé en huit portefeuilles de zone, circonscrits géographiquement, concentrés sur les services essentiels et travaillant dans des espaces opérationnels réduits dans tout le pays, mais surtout dans la capitale, Kaboul. Comme pour d'autres organismes des Nations Unies, les activités du PNUD se sont concentrées sur les moyens de subsistance, en se fondant sur les facteurs essentiels que sont le déplacement et l'extrême vulnérabilité, notamment sous l'angle de la sécurité humaine. Le PNUD a bien accueilli la demande qui lui a été faite de prendre la tête de l'action menée sur les facteurs économiques, la stabilisation et le relèvement rapide. L'utilisation d'une modalité d'application directe permettrait au PNUD de rendre plus facilement compte aux États Membres de ses activités dans le pays.

22. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/14 relative au Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

23. La direction du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement, 2022-2025 (DP/2021/29), ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le plan de ressources intégré et le projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement, 2022-2025 (DP/2021/30).

24. Les délégations n'ont formulé aucune observation sur ce point.

25. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/15 relative au plan de ressources intégré et au projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement, 2022-2025.

IV. Dialogue structuré sur le financement

26. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a présenté le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des réalisations du Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2018-2021 (DP/2021/31) ainsi que ses annexes (annexe 1 : Examen annuel détaillé de la situation financière du PNUD (2020) et annexe 2 : Progrès accomplis au titre des engagements individuels pris dans le cadre du pacte de financement). A également été présenté l'examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour 2020 (DP/2021/32).

Dialogue structuré sur le financement des réalisations du Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2018-2021

27. Une délégation a salué les améliorations apportées au rapport et l'approche harmonisée du PNUD avec celle du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, informative et efficace. La délégation a exprimé son soutien à l'appel du PNUD en faveur d'une augmentation globale du financement des ressources de base afin d'atteindre l'objectif de 30 % (partant de 13 %). Remarquant que le PNUD était en bonne voie pour atteindre son objectif quadriennal de 7,33 % en matière de gestion efficace et notant que la réalisation de cet objectif se traduisait par une augmentation de l'exécution des programmes parallèlement à une baisse des charges institutionnelles connexes, la délégation a encouragé le PNUD à maintenir sa concentration sur le ratio d'efficacité de la gestion. Elle a demandé des éclaircissements et des précisions sur la ventilation des dépenses engagées par le PNUD en lien avec la coordination du système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et si le pourcentage actuel resterait le même à l'avenir.

Examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour 2020

28. Une délégation a souligné le rôle unique que jouait le FENU en matière de mobilisation de financements pour les pays les moins avancés, y compris durant toute la pandémie de COVID-19 et en riposte aux changements climatiques. Elle a exprimé avec force son soutien à l'augmentation des ressources de base du FENU et à un ratio ressources de base/autres ressources plus sain pour assurer au Fonds la souplesse lui permettant de s'acquitter de son mandat et de jouer son rôle pour aider partenaires et pays à atteindre les objectifs de développement durable. Elle a salué la performance soutenue du FENU en matière d'instruments de financement innovants, qui démontre que l'organisation est restée pertinente, a fait une utilisation efficace de ressources limitées et a tiré avantage de capitaux privés nationaux et internationaux pour œuvrer au développement durable des pays les moins avancés. Prenant acte de l'appel du FENU, dans son plan-cadre stratégique pour 2020-2025, à faire preuve d'ambition et à se concentrer sur ses principaux avantages comparatifs au sein du système des Nations Unies, notamment en matière d'inclusion financière, la délégation a encouragé le FENU à élaborer un plan qui encouragerait les entités du système des Nations Unies pour le développement ainsi que d'autres acteurs à nouer des partenariats avec le FENU et à profiter de ses capacités de financement innovantes pour accroître l'impact du système des Nations Unies pour le développement dans les pays les moins avancés. La délégation a bien accueilli la poursuite et l'approfondissement du dialogue avec le FENU sur le financement de son prochain plan-cadre stratégique, qui comprend une évolution de ressources préaffectées de manière rigide vers des ressources plus régulières et plus souples.

29. En réponse à ces observations, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a remercié la délégation du soutien exprimé en faveur de ressources de base plus souples, dont le PNUD a besoin pour atteindre son objectif de 30 %. Elle a indiqué que le PNUD prévoyait d'étudier plus attentivement le modèle de financement dans l'optique de la coordination du système des Nations Unies pour le développement. Le PNUD a compris très tôt que la redevance de 1 % aux fins du financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents entraînerait des coûts administratifs substantiels. Pour compenser cette situation, le PNUD a fait, et entend continuer à faire de son mieux pour orienter les ressources vers la programmation.

30. En réponse à une question, la Directrice des finances du PNUD a souligné que le coût élevé de l'administration de la redevance de 1 % destinée à financer le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents était dans une large mesure lié aux frais de personnel supportés dans le cadre de l'administration des contributions reçues au niveau du siège, au niveau régional et au niveau national et de leur réorientation vers le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/16 relative au dialogue structuré sur le financement.

V. Programmes de pays et questions connexes

32. L'Administrateur associé du PNUD a présenté une vue d'ensemble des descriptifs de programmes de pays pour le Botswana, le Cameroun, les Comores, l'Érythrée, Madagascar, le Zimbabwe, le Bangladesh, la République démocratique populaire lao, l'Albanie et le Guatemala, des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Gambie, le Monténégro, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan, de la première prorogation de deux ans du programme de pays pour Djibouti et des secondes prorogations d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye.

33. À leur tour, les directions régionales pour l'Afrique, l'Europe orientale et la Communauté d'États indépendants, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Asie et le Pacifique ont fourni des détails d'un point de vue régional.

34. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programmes de pays pour le Botswana ([DP/DCP/BWA/3](#)), le Cameroun ([DP/DCP/CMR/4](#)), les Comores ([DP/DCP/COM/3](#)), l'Érythrée ([DP/DCP/ERI/4](#)), Madagascar ([DP/DCP/MDG/4](#)), le Zimbabwe ([DP/DCP/ZWE/4](#)), le Bangladesh ([DP/DCP/BGD/4](#)), la République démocratique populaire lao ([DP/DCP/LAO/4](#)), l'Albanie ([DP/DCP/ALB/3](#)) et le Guatemala ([DP/DCP/GTM/4](#)).

35. Le Conseil d'administration a pris note des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la Gambie, le Monténégro, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan, telles qu'approuvées par l'Administrateur et présentées dans le document [DP/2021/23](#).

36. Le Conseil d'administration a approuvé la première prorogation de deux ans du programme de pays pour Djibouti et la seconde prorogation d'un an des programmes de pays pour le Liban et la Libye, telles que présentées dans le document [DP/2021/23](#).

Débat consacré au FNUAP

VI. Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025

37. Dans ses observations liminaires ([disponibles sur le site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive du FNUAP a souligné que le nouveau Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 ([DP/FPA/2021/8](#)) était ambitieux, comme l'exigeait l'urgence de la situation. Il importait d'accélérer l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des événements récents ayant montré que des gains obtenus de dure lutte pouvaient être anéantis par la crise, la pandémie de COVID-19 faisant payer un très lourd tribut aux femmes, aux filles, aux jeunes et aux communautés les plus vulnérables. Le FNUAP s'est concentré sur l'investissement dans la santé, la planification familiale et l'éducation pour un avenir meilleur, en se fondant sur le Programme de

développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Le FNUAP a travaillé ardemment à la protection et à la promotion de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation, à l'instauration de l'égalité des genres et à la lutte contre la violence fondée sur le genre, et a aidé les pays à remédier au manque de données pour une prise de décision informée. Ce faisant, il a contribué aux efforts mondiaux de prise en compte des tendances émergentes, notamment l'évolution de la démographie, les migrations, l'augmentation des inégalités et la menace que représentent les changements climatiques. Reconnaisant ces défis, le FNUAP y a répondu au travers de l'élaboration de son nouveau plan stratégique. Les annexes qui l'accompagnent décrivent la manière dont le FNUAP prévoit de suivre et de rendre compte de sa progression, la théorie du changement qui sous-tend le plan, le modèle de gestion révisé et les programmes mondiaux et régionaux qui ont soutenu le travail du FNUAP en vue de l'élaboration du Plan stratégique. Les membres du Conseil d'administration et les États Membres ont contribué à élaborer ensemble le nouveau Plan stratégique, destiné à être déployé en cohérence avec les politiques nationales et le principe de l'appropriation nationale au moyen des descriptifs de programmes de pays rédigés par le FNUAP.

38. La Directrice exécutive a indiqué que malgré des avancées notables, la progression restait beaucoup trop lente pour que le Programme 2030 puisse être réalisé. La pandémie de COVID-19 a continué à faire planer sur le développement durable une menace omniprésente. Le nouveau Plan stratégique a été conçu comme un appel à agir pour achever le travail du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et réaliser les trois résultats transformateurs. Le nouveau Plan a intégré les leçons tirées du précédent Plan stratégique pour 2018-2021 et s'est appuyé sur les engagements volontaires nationaux pris à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement et sur la riposte à la COVID-19. Dans le nouveau Plan, le FNUAP entend : a) accorder la priorité à la protection et à la promotion des droits humains, en mettant l'accent sur les personnes les plus défavorisées ; b) multiplier les partenariats, notamment avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les institutions financières internationales et les médias, ainsi qu'au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire ; c) passer de l'octroi de fonds au financement du développement ; d) redoubler d'efforts pour transformer des structures de pouvoir inégales entre les genres et des normes sociales néfastes et augmenter l'implication des hommes et des garçons dans cet effort ; e) intégrer le renforcement de la résilience et l'adaptation et assurer une complémentarité entre les efforts de développement, l'action humanitaire et les efforts en faveur de la paix conformément à ses avantages comparatifs ; f) accorder stratégiquement la priorité aux pays présentant les besoins les plus urgents et, dans certains cas, particuliers.

39. La Directrice exécutive a souligné l'engagement du Fonds en faveur de la réforme des Nations Unies conformément à l'examen quadriennal complet des activités de 2020, afin d'assurer un soutien cohérent et efficace aux États Membres. Le FNUAP entend continuer à travailler à tous les niveaux à l'amélioration de la collaboration entre organisations et apporter son expertise afin d'obtenir de meilleurs résultats programmatiques. Il s'est concentré sur une responsabilisation conjointe pour garantir que les programmes de pays étaient dérivés des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de nouvelle génération. Le FNUAP a l'intention de poursuivre son travail en faveur d'un renforcement de la mise en commun des services d'appui pour une exécution plus efficiente des activités opérationnelles collectives.

40. Sur le plan interne, le FNUAP a poursuivi sa redynamisation, sa refonte et sa transformation, afin de devenir plus agile, plus souple et plus innovant, tout en

travaillant à réduire son empreinte écologique et à élargir ses partenariats afin de faire face aux exigences émergentes et, ce faisant, d'attirer et de fidéliser un personnel hautement qualifié. L'innovation et la numérisation ont constitué les accélérateurs clés des trois résultats transformateurs et du comblement du fossé numérique entre les genres. Il a notamment fallu garantir l'accès efficace et efficient à des produits de qualité supérieure. La nouvelle unité de gestion de la chaîne d'approvisionnement aura vocation à aider le FNUAP à assumer son rôle de leadership en matière de garantie de la sécurité des approvisionnements en produits de santé reproductive. Le FNUAP est resté profondément engagé sur le plan humanitaire. Il entend continuer à fournir ses services en Afghanistan et à défendre les droits gagnés de dure lutte par les femmes et les filles afghanes, en s'assurant que les services et les produits de santé procréative sont accessibles à toutes. La FNUAP a fourni une assistance humanitaire comparable en Haïti, en Éthiopie, au Myanmar et au Liban, ainsi qu'à quelque 60 autres pays en crise dans le monde.

41. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP avait dépassé ses objectifs de ressources au cours des quatre dernières années. Les perspectives en matières de ressources pour le reste de 2021 étaient néanmoins mitigées. Des baisses de l'aide publique au développement ont affecté le programme de fournitures du FNUAP. En 2021-2022, les ressources de base devraient être inférieures de 2 % à leur niveau de 2020. Bien que légèrement réduit, le cofinancement a continué à représenter la plus grande partie des recettes totales, dont plus de 40 % ont été préaffectées à l'action humanitaire cette année. La campagne de dons individuels du FNUAP a contribué à catalyser le financement, tandis que l'objectif primordial restait la mobilisation de contributions régulières et prévisibles aux ressources de base. Le FNUAP s'est montré déterminé à travailler avec des partenaires pour combler le déficit de financement et a appelé le Conseil d'administration à le soutenir dans sa démarche visant à encourager les États Membres à augmenter les ressources qu'ils allouent au FNUAP. La Directrice exécutive a souligné l'engagement du FNUAP à élargir le dialogue ouvert sur la santé sexuelle et reproductive et sur les droits en matière de procréation.

42. Les délégations ont félicité le FNUAP pour la transparence et le caractère inclusif qui ont présidé au processus de consultation et au dialogue avec les membres du Conseil d'administration et les groupes régionaux dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique pour 2022-2025, qu'elles ont décrit comme détaillé, complet, ambitieux et tourné vers l'avenir. Les membres du Conseil d'administration ont soutenu fermement le nouveau Plan stratégique et appelé tous les membres à faire de même. Les délégations ont exprimé leur soutien au programme de transformation du FNUAP afin de le rendre pertinent, agile, souple et innovant en matière d'exécution de programmes et afin de ne laisser personne de côté, et ont soutenu les efforts faits par le FNUAP pour élargir sa base de donateurs et ses partenariats. Elles ont félicité la Directrice exécutive et le personnel du FNUAP du monde entier pour leur détermination et les progrès effectués dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021 en cours, malgré les défis induits par la pandémie de COVID-19.

43. Une délégation, s'exprimant au nom du Bureau du Conseil d'administration, s'est félicitée que le FNUAP ait pris en compte les leçons stratégiques tirées du Plan stratégique pour 2018-2021 en cours en matière de réalisation des trois résultats transformateurs, et a encouragé le FNUAP à continuer à tirer des leçons de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des trois résultats transformateurs lorsqu'il mettra en œuvre le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. Elle a appelé le FNUAP à continuer d'appliquer les recommandations issues de l'audit ainsi que celles du Comité consultatif sur l'audit et les questions budgétaires en renforçant ses contrôles internes et sa capacité de supervision.

44. Un groupe de quatre délégations a accueilli très favorablement l'approche fondée sur les droits sur laquelle repose le nouveau Plan stratégique et a souligné que le mandat du FNUAP s'accompagnait d'une responsabilité quant à l'avancement des droits fondamentaux de toutes les femmes et filles, en particulier leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de procréation, et a affirmé son soutien à l'intention émise par le FNUAP de renforcer son travail normatif dans tous les pays où il était présent. Il a exprimé son soutien à l'approche différenciée de l'organisation visant à accorder la priorité aux pays les plus en retard dans la réalisation des trois résultats transformateurs. Il a souligné que les trois résultats transformateurs ne pourraient être atteints sans interventions humanitaires efficaces et que le FNUAP était en bonne voie pour combler le fossé entre action pour le développement et action humanitaire. Il a donc soutenu l'augmentation des investissements dans la capacité de riposte humanitaire du FNUAP.

45. Un groupe interrégional de délégations a souligné que le Plan stratégique constituait un document propre au Fonds et que, bien qu'il ne prenait peut-être pas pleinement en compte toutes les préoccupations et priorités des divers États Membres, il constituait néanmoins un cadre global permettant au FNUAP d'exécuter au mieux son mandat et de soutenir les pays dans la réponse qu'ils apportent à leurs besoins et priorités de développement à l'échelle nationale. Il a fortement encouragé le FNUAP à travailler en étroite collaboration avec les autres organisations du système des Nations Unies pour le développement pour faire coïncider sa programmation avec les plans-cadres de coopération, en étroite consultation avec les gouvernements, de manière à apporter une réponse appropriée aux besoins et priorités nationaux.

46. Un autre groupe de délégations a salué les efforts faits par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes pour identifier les domaines susceptibles de bénéficier d'une collaboration et faire coïncider leurs contributions respectives avec des résultats obtenus collectivement, en rendant les relations et complémentarités visibles et mesurables et en contribuant à un système des Nations Unies pour le développement plus fort et plus efficace. Il a appelé les quatre organisations à exploiter leurs avantages comparatifs pour mettre en œuvre une collaboration coordonnée et efficace à l'échelle du système au moyen de contributions propres à chacune d'elles concourant à répondre aux besoins des pays de programme, sous la coordination et la direction effectives du coordonnateur résident, afin d'obtenir des résultats collectifs de manière plus efficace et efficiente. Il attend des quatre organisations, au vu de leurs indicateurs communs et complémentaires, qu'elles assurent un suivi des résultats obtenus collectivement et en rendent compte, en particulier en matière de renforcement des capacités et de création d'environnements propices à l'obtention de résultats de développement sur le long terme du point de vue du système dans son ensemble, en se fondant sur la compréhension de l'exploitation d'avantages comparatifs pour accroître la cohérence, l'efficacité et l'efficience. Il a appelé les quatre organisations à utiliser l'examen à mi-parcours de leurs plans stratégiques pour faire le point sur les modalités des partenariats et contributions propres à chaque organisation dans les domaines où s'exerce la collaboration, et à procéder aux ajustements nécessaires.

47. Dans d'autres interventions, des délégations ont souligné que le FNUAP devrait, dans le nouveau Plan stratégique, accorder la priorité aux aspects critiques du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dont les femmes et les enfants vivant dans l'extrême pauvreté, les stratégies de résilience, de développement durable, d'alphabétisation et d'éducation, la garantie du droit à l'accès à des services de santé procréative, l'amélioration de la santé maternelle et la réduction du nombre des décès maternels évitables. Des préoccupations ont été soulevées quant à l'utilisation de plusieurs termes non consensuels dans le nouveau Plan stratégique. Des délégations ont souligné

l'importance du multilatéralisme et d'une démonstration sans réserve de l'esprit de solidarité et de coopération, en apportant un soutien commun aux organismes du système des Nations Unies pour le développement pour une meilleure adaptation à la nouvelle situation créée par la pandémie de COVID-19.

48. D'autres délégations ont salué l'approche axée sur le cycle de vie du FNUAP qui correspond aux tendances démographiques observées dans les pays. Elles ont reconnu l'importance de la prise en compte des migrants, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des personnes déplacées dans les sept facteurs liés à l'engagement de ne laisser personne de côté. Elles ont apprécié l'évolution du nouveau Plan stratégique vers l'inclusion des problèmes de santé mentale, de la transformation numérique, des changements climatiques, de l'évolution démographique et de la fourniture d'informations et de services complets et de qualité en matière de santé sexuelle et procréative dans le cadre de la couverture sanitaire universelle. Il a été rappelé que la santé, notamment la santé sexuelle et reproductive, constituait un droit humain et que la réalisation d'une couverture sanitaire universelle était essentielle pour protéger la santé de toutes et tous et assurer la sécurité humaine. Des appels ont été lancés pour un accès universel aux vaccins contre la COVID-19. Une délégation a appelé le FNUAP à continuer à œuvrer dans le champ du développement de la population, en tenant compte des évolutions culturelles et démographiques, notamment le recul de la natalité et le vieillissement des populations. Les délégations ont bien accueilli le plan visant à faire progresser l'action humanitaire du FNUAP et à élargir sa riposte humanitaire, qui prévoit de poser le FNUAP comme principal organe de coordination de la lutte contre la violence fondée sur le genre et en champion de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel. Elles ont reconnu le rôle essentiel des fournitures du FNUAP dans la protection des plus vulnérables dans des contextes d'action humanitaire.

49. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu en déclarant que sa nouvelle stratégie relative à la gestion des personnes aiderait le FNUAP à développer les talents, à assurer la progression de carrière du personnel et à fidéliser son personnel. La Division des ressources humaines prévoit d'inviter le personnel à apporter des contributions et suggestions quant à la manière d'évoluer dans le nouvel environnement de travail imposé par la pandémie de COVID-19. Tout au long de cet effort, le FNUAP entend rester un champion de la diversité en renforçant son appui et ses programmes de terrain dans des contextes fragiles à la lumière des perturbations induites par la COVID-19, de manière à pouvoir continuer à assurer une prestation de services « jusqu'au dernier kilomètre » et une distribution équitable de médicaments essentiels à la santé sexuelle et reproductive, notamment par l'amélioration des prévisions. Les réformes des Nations Unies ont constitué un atout majeur pour le Plan stratégique pour 2022-2025 et ont joué un rôle essentiel pour ce qui est d'aider le FNUAP à rester ambitieux face à la pandémie de COVID-19. Le FNUAP a activement mobilisé les organismes du système des Nations Unies pour le développement afin d'élaborer des indicateurs communs dans la droite ligne de l'examen quadriennal complet des activités de 2020. Ceux-ci aideraient le FNUAP à recueillir et publier des résultats, à rendre son travail plus visible et à mieux le défendre, ce qui l'aiderait à élargir sa base de donateurs.

50. La Directrice exécutive a déclaré que le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 constituait le cadre de programmation globale et qu'il conférait au FNUAP la souplesse nécessaire pour orienter son travail en fonction des priorités nationales. Le nouveau Plan avait pour objectif de refléter les besoins et priorités divers des membres du Conseil d'administration. Bien que le libellé du nouveau Plan stratégique ne rencontre pas l'assentiment de tous, ses paramètres opérationnels ont vocation à rester conformes aux principes d'appropriation nationale et à être reflétés dans les descriptifs de programmes de pays déterminés et convenus au plan national. L'objectif

de « ne laisser personne de côté » a été central dans l'élaboration du nouveau Plan et reflète une mégatendance de la dynamique démographique que le Secrétaire général a identifiée comme l'un des grands points d'appui potentiels pour la réalisation du Programme 2030. Les trois résultats transformateurs ont clarifié les axes d'intervention, aidé à identifier les populations vulnérables et permis au FNUAP de travailler avec celles-ci en fonction de leurs besoins. De même, l'investissement dans des données ventilées a révélé les populations à risque d'être laissées de côté et a aidé le FNUAP à prépositionner ses services et stocks de manière à être sur le terrain rapidement et au moment opportun. En outre, son travail en faveur du renforcement des systèmes nationaux d'alerte précoce a aidé le FNUAP, ainsi que ses partenaires, à contrer l'impact disproportionné des disparités sur les femmes, les filles et les populations vulnérables. Du point de vue des changements climatiques, le nouveau Plan stratégique a intégré une proposition de valeur pour réduire les effets des changements climatiques sur les femmes, les filles, les jeunes et la santé sexuelle et reproductive, de manière à édifier à terme des systèmes de santé résilients, en travaillant en étroite collaboration avec les communautés locales à l'élaboration de systèmes d'alerte précoce et d'intervention rapide, d'une part, et avec d'autres organismes des Nations Unies sur le plan de l'adaptation, d'autre part. Le FNUAP entend participer activement à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) et au Cycle de négociations de Doha pour y intégrer les perspectives de genre et de santé sexuelle et reproductive.

51. La Directrice exécutive a remarqué que le FNUAP avait adopté une démarche souple et sur mesure dans sa collaboration avec les pays. Le FNUAP a travaillé dans des environnements marqués par un taux de fécondité élevé, fourni des services et produits liés à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation et aidé les pays à tirer parti du dividende démographique. Il a également aidé les pays confrontés au vieillissement de leur population. Les bureaux régionaux ont mené de robustes programmes d'appui aux aînés en réponse à cette problématique. En particulier, ils ont lancé en 2016 des programmes ciblant la baisse de la fécondité et, en 2020, ouvert à Séoul un bureau dédié au programme mondial sur le vieillissement et la faible fécondité, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres entités des Nations Unies, dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé (2021-2030). Dans tous les aspects de son intervention, le FNUAP est resté engagé à exécuter son mandat de manière quantifiable ; il a approuvé une politique de « tolérance zéro » pour toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et de harcèlement sexuel. Dans son rôle de Défenseur de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel du Comité permanent interorganisations, le FNUAP a intensifié ses missions dans les pays afin d'exposer sa vision stratégique pour mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/17 relative au Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025.

53. Après l'adoption de la décision 2021/17, une délégation a présenté avec force sa position selon laquelle elle ne considérait pas le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 comme un document négocié, car il contenait un certain nombre de termes non convenus au plan international. Elle a souligné que le fait qu'elle accepte d'adopter la décision du point 6 ne valait en aucun cas acceptation des termes contenus dans le Plan stratégique pour 2022-2025, qu'elle a décrits comme non convenus au plan international et non conformes à ses lois et règlements nationaux.

VII. Questions financières, budgétaires et administratives

54. La Directrice exécutive du FNUAP a présenté le budget intégré pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/9) ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du FNUAP pour 2022-2025 (DP/FPA/2021/12). Dans ses remarques, elle a indiqué que le nouveau budget intégré était en pleine conformité avec l'axe stratégique du FNUAP visant la réalisation des trois résultats transformateurs d'ici à 2030 et reposait sur des données démographiques et des éléments probants de grande qualité. En raison de la pandémie de COVID-19, le budget intégré a été marqué par une incertitude considérable quant aux facteurs qui affectaient le travail du Fonds. Conscient de cette difficulté, le FNUAP s'est efforcé de définir l'orientation stratégique des quatre années à venir tout en restant agile et en étant conscient que des corrections pourraient s'avérer nécessaires. De ce fait, les projections de recettes qui sous-tendent le budget intégré ont été délibérément prudentes, tout en reflétant les ambitions du nouveau Plan stratégique. Ces projections ont pris en compte l'annonce de réductions de l'allocation de ressources par un donateur de premier plan, ainsi que du réengagement d'un autre donateur majeur. Le FNUAP a travaillé activement à attirer des contributions de différentes provenances, dont les fonds de financement commun des Nations Unies, les financements consentis par des institutions financières internationales comme les banques multilatérales de développement, et le secteur privé.

55. La Directrice exécutive a déclaré que la part du lion des ressources budgétaires intégrées serait allouée aux programmes d'appui à la réalisation des résultats et produits du Plan stratégique. Le budget institutionnel brut proposé s'élève à 839,9 millions de dollars. Bien qu'il soit en hausse par rapport au budget institutionnel de 756,2 millions de dollars figurant dans l'examen à mi-parcours, la proportion des ressources totales utilisées pour le budget institutionnel s'inscrirait en baisse, de 17,7 % à 16,2 %, ce qui mettrait plus de ressources à la disposition des programmes. Les principaux domaines d'investissement stratégique comprennent l'encadrement sur le terrain et le soutien opérationnel, les investissements dans le programme de dons individuels, le renforcement et la décentralisation de la gestion des ressources humaines, les partenariats avec les entreprises et la mobilisation de ressources, ainsi que la poursuite des investissements dans les fonctions de contrôle indépendant. Le budget institutionnel a anticipé des baisses sur quatre ans, résultant entre autres du projet de transformation lié aux technologies de l'information et des communications, de réalignements de la classification des coûts et de gains d'efficacité opérationnelle. Le budget intégré a prévu que 88 % du total des ressources seraient dépensés sur le terrain au cours de la période 2022-2025. La Directrice exécutive a remercié le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour son rapport et noté que la plupart des rapports préconisés avaient déjà été soumis au Conseil d'administration dans des documents distincts. Elle a appelé les membres du Conseil à donner corps aux ambitions du nouveau Plan stratégique telles que reflétées dans le budget intégré. Elle a encouragé tous les partenaires à verser des contributions pluriannuelles aux ressources de base, qui constituent le seul mécanisme de financement entièrement souple et adaptable dont dispose le FNUAP.

56. Au cours de la seule intervention sur ce point, une délégation a affirmé son soutien au projet d'allocation de ressources du FNUAP et à l'appel lancé par le Fonds en faveur d'une augmentation des contributions volontaires aux ressources de base. La délégation a demandé des clarifications sur le calcul par le FNUAP de l'augmentation de 5 % de l'allocation aux activités de coordination du système des Nations Unies pour le développement et s'est enquis des économies futures

potentielles liées à la réforme des Nations Unies, qui n'ont pas été incluses dans le budget intégré.

57. La Directrice exécutive du FNUAP a répondu en expliquant de quelle façon le FNUAP était parvenu à ses prévisions de recettes sur la durée du Plan stratégique pour 2022-2025, et avait relevé le montant relatif à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021. Les prévisions de recettes du FNUAP pour 2022-2025 ont connu une augmentation par rapport à 2018-2021, mais ont présenté un léger recul de 0,3 % par rapport aux niveaux réels de 2018-2021. En termes de contributions réelles, le FNUAP n'a donc pas prévu d'augmentation des contributions pour 2022-2025. Malgré l'impact défavorable de la pandémie et des coupes budgétaires des États Membres, le FNUAP est resté déterminé à attirer des financements en provenance de diverses nouvelles sources. La Directrice exécutive a souligné que dans le Plan stratégique pour 2022-2025, le FNUAP avait cherché à être ambitieux tout en réalisant des économies et en étant prudent, compte tenu des incertitudes liées à la pandémie de COVID-19, à la crise économique en cours et aux effets des réductions des financements. Dans ce contexte, le FNUAP a considéré comme prioritaire l'investissement dans les capacités du personnel à remplir son rôle, notamment dans des cadres humanitaires, au moyen de sa stratégie relative à la gestion des personnes, de partenariats, de l'établissement de relations et de l'apprentissage fondé sur des données.

58. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/18 relative au budget intégré du FNUAP pour 2022-2025.

VIII. Dialogue structuré sur le financement

59. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur le dialogue structuré sur le financement pour 2020-2021 (DP/FPA/2021/10), suivi d'une présentation détaillée par le Chef du service de la mobilisation des ressources du FNUAP pour 2022-2025, axée sur les ressources nécessaires pour réaliser les trois résultats transformateurs dans le cadre du Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025.

60. Au cours de la seule intervention, une délégation a salué l'amélioration du format et l'approche harmonisée adoptée par le FNUAP pour la présentation de son rapport sur le dialogue structuré sur le financement. Elle a noté que le Fonds avait globalement atteint les objectifs et cibles du dialogue structuré sur le financement, mais a fait part de sa préoccupation liée à la tendance générale à la baisse des contributions aux ressources de base au sein du système des Nations Unies et à la baisse du nombre des contributeurs aux ressources ordinaires. Elle a encouragé le FNUAP à maintenir ses efforts pour attirer des ressources de base. Elle a également félicité le positionnement du Fonds de manière à profiter pleinement de l'appui de son architecture de financement existante afin de soutenir la riposte à la pandémie de COVID-19, et a encouragé le FNUAP à poursuivre ces efforts. La délégation a exprimé son appréciation de l'utilisation faite des modalités de financement souples afin de mobiliser l'action humanitaire en temps opportun dès l'apparition de crises ainsi que pour des ripostes d'urgence quand les ressources sont insuffisantes.

61. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a répondu en soulignant la préoccupation du Fonds face aux niveaux des ressources de base, notamment la forte baisse des donateurs contribuant aux ressources ordinaires. Le FNUAP s'est activement employé auprès des États Membres et d'une gamme diverse de partenaires à attirer et élargir sa base de financement.

62. Le Chef du service de la mobilisation des ressources du FNUAP a déclaré que le FNUAP se concentrait sur la communication aux États Membres et à tous les partenaires de l'importance de disposer de ressources de base et de l'impact unique de ces ressources sur la réalisation de résultats sur le terrain.

63. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/19 relative au dialogue structuré sur le financement du FNUAP.

IX. Programmes de pays et questions connexes

64. Dans sa déclaration au Conseil d'administration, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) a présenté un aperçu des descriptifs de programmes de pays pour l'Albanie, le Bangladesh, le Botswana, les Comores, le Guatemala, la République démocratique populaire lao, Madagascar et le Zimbabwe ; des premières prorogations d'un an des programmes de pays pour la République centrafricaine, le Tchad, la République populaire démocratique de Corée, la Gambie, l'Iran, la Mongolie, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan ; et des secondes prorogations d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye, le Tadjikistan et la Zambie.

65. Les directeurs régionaux pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, et l'Amérique latine et les Caraïbes ont à leur tour fourni des détails du point de vue régional.

66. Le Conseil d'administration a approuvé, dans sa décision 2014/7, les descriptifs de programmes de pays pour l'Albanie ([DP/FPA/CPD/ALB/5](#)), le Bangladesh ([DP/FPA/CPD/BGD/10](#)), le Botswana ([DP/FPA/CPD/BWA/7](#)), les Comores ([DP/FPA/CPD/COM/7](#)), le Guatemala ([DP/FPA/CPD/GTM/8](#)), la République démocratique populaire lao ([DP/FPA/CPD/LAO/7](#)), Madagascar ([DP/FPA/CPD/MDG/8](#)) et le Zimbabwe ([DP/FPA/CPD/ZWE/8](#)).

67. Le Conseil d'administration a approuvé les secondes prorogations d'un an des programmes de pays pour le Liban, la Libye, le Tadjikistan et la Zambie, et a pris note des premières prorogations d'un an, approuvées par la Directrice exécutive du FNUAP, des programmes de pays pour la République centrafricaine, le Tchad, la République populaire démocratique de Corée, la Gambie, l'Iran, la Mongolie, le Maroc, le Niger, Sao Tomé-et-Principe, le Soudan du Sud et le Soudan, telles que contenues dans le document [DP/FPA/2021/11](#).

Débat consacré à l'UNOPS

X. Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

68. Dans ses observations liminaires ([disponibles sur le site Web de l'UNOPS](#)), la Directrice exécutive de l'UNOPS a déclaré que le nouveau Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 répondait au besoin urgent de nouvelles approches, d'une ambition renouvelée et d'une action dynamique pour répondre aux immenses besoins et exigences du moment. Le nouveau plan a présenté les ambitions de l'UNOPS de contribuer à bâtir un avenir meilleur et soutenir les priorités nationales de manière à fournir des prestations à l'échelle des objectifs de développement durable. Elle a souligné que le travail de l'UNOPS était fondé sur des partenariats et que l'UNOPS entendait s'appuyer sur les succès enregistrés à ce jour pour améliorer encore la

qualité de ses services. Elle a attiré l'attention sur le travail de l'UNOPS dans les domaines de la pandémie de COVID-19, du nouveau Plan stratégique pour 2022-2025, de l'importance d'une infrastructure de qualité, de la passation de marchés publics, de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3I), de ses priorités organisationnelles et de son modèle de gestion.

69. La Directrice exécutive a rendu hommage aux huit collègues de l'UNOPS décédés, victimes de la COVID-19. Elle a félicité le personnel de l'UNOPS, partout dans le monde, qui avait continué à travailler dans des situations extrêmes et imprévisibles pour aider les pays et les communautés, en fournissant des infrastructures de santé vitales et en renforçant les systèmes de santé, en apportant des fournitures et équipements médicaux et en soutenant le déploiement de la vaccination. L'UNOPS est déterminé à redoubler d'efforts pour contrer la pandémie et les inégalités qu'elle a exacerbées. Le nouveau Plan stratégique constituait selon elle le plan d'action, fermement enraciné dans le mandat de l'UNOPS, le contexte mondial actuel et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a intégré les leçons tirées des urgences liées à la COVID-19 et aux changements climatiques. Il s'est concentré sur la manière dont l'UNOPS pourrait soutenir au mieux les priorités nationales et renforcer encore les capacités nationales afin d'atteindre les objectifs de développement durable, notamment en comblant le déficit de financement et en réduisant les inégalités. Le nouveau Plan stratégique s'est appuyé sur trois axes fondamentaux : infrastructure de qualité, amélioration de la passation des marchés publics et initiative S3i.

70. La Directrice exécutive a déclaré que le champ de l'infrastructure présentait de vastes possibilités. Il a aidé les pays à se remettre en bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable, atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, et accélérer le relèvement après la pandémie. Face à l'urgence climatique, l'infrastructure devait plus que jamais être durable, résiliente et inclusive. Elle a souligné l'effort collaboratif de recherche mené par l'UNOPS avec l'Université d'Oxford et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'influence des infrastructures dans la lutte contre les changements climatiques et la réalisation de l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat. La problématique d'échelle est centrale pour une mise en œuvre réussie du Programme 2030, et la passation des marchés publics a joué un rôle essentiel en accélérant la mutation vers des économies à faible émission de carbone, en œuvrant au relèvement à la suite de l'impact socioéconomique de la pandémie, en s'attaquant à la corruption et en réduisant les inégalités. L'UNOPS a travaillé à soutenir les institutions nationales et locales dans leur lutte contre la corruption, pour mettre en place des services publics de meilleure qualité et accélérer la progression en direction des objectifs, à l'échelle prévue, tout en économisant des millions de dollars qui pouvaient dès lors être investis dans des priorités nationales. Elle a souligné le caractère crucial de l'augmentation de l'investissement par le secteur privé pour amplifier les initiatives, défi que l'initiative S3i s'est approprié. En facilitant la canalisation du financement public et privé en direction de projets d'infrastructure à grande échelle et en amenant l'UNOPS à fournir un financement de démarrage lorsque cela est nécessaire, l'initiative S3i a contribué à répondre aux besoins nationaux critiques en matière de logement d'un coût abordable, d'énergies renouvelables et de santé.

71. La Directrice exécutive a déclaré que dans tout son travail, l'UNOPS reste engagé en faveur des droits humains, de l'égalité des genres, de la diversité, de l'inclusion et des plus vulnérables. Elle a rappelé que l'UNOPS était parvenu à établir la parité des genres sur le plan interne et s'était attaché à élargir son approche de manière à accroître la diversité et l'inclusion. En outre, pour soutenir son modèle de gestion autofinancé, le nouveau Plan stratégique était conçu pour rester concentré sur

la transformation numérique pour assurer l'optimisation et l'adéquation des systèmes et processus. Cette orientation est à même de créer des gains d'efficacité et de transparence tandis que l'UNOPS continuait à gérer ses finances avec prudence, conformément au récent examen du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) de l'UNOPS.

72. Globalement, les membres du Conseil d'administration ont affirmé leur soutien au nouveau Plan stratégique pour 2022-2025 et fait part de leur appréciation des nombreuses consultations organisées avec des États Membres pendant son élaboration. Ils ont reconnu que le nouveau plan était en pleine adéquation avec l'examen quadriennal de 2020 et les efforts de réforme des Nations Unies de manière plus générale. Ils ont réitéré leur soutien au modèle de gestion unique de l'UNOPS, autofinancé et axé sur la demande, à son mandat d'édification d'une infrastructure résistante aux changements climatiques, un processus de passation de marchés et une gestion de projet viables, et à la capacité à faire face par l'innovation à des difficultés inattendues, comme la COVID-19. Ils ont reconnu la disposition et la capacité de l'UNOPS à travailler et à atteindre les plus vulnérables et inaccessibles dans les zones reculées et les situations précaires. Ils ont exprimé leur soutien indéfectible à la coopération de l'UNOPS avec le secteur privé et les partenariats public/privé comme moteurs de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et se félicitent que la demande pour les services de l'UNOPS continue d'augmenter.

73. Une délégation, s'exprimant au nom du Bureau du Conseil d'administration, a salué et affirmé son soutien au nouveau Plan stratégique pour 2022-2025, qui témoigne de l'ambition et de la motivation avec lesquelles l'UNOPS a exécuté son mandat d'augmenter la capacité des pays à atteindre les objectifs de développement durable par l'application de son modèle de gestion unique, autofinancé et axé sur la demande. Elle a souligné l'importante contribution de l'UNOPS à la riposte à la pandémie de COVID-19 et a exprimé son appréciation pour l'attention portée par l'UNOPS aux besoins des groupes vulnérables et aux problématiques auxquelles sont particulièrement confrontés les pays à revenu intermédiaire. Elle a bien accueilli l'accent mis par le nouveau Plan stratégique sur la qualité des infrastructures et la passation des marchés publics, l'augmentation des investissements dans l'infrastructure, en particulier dans le domaine du numérique, considéré comme essentiel pour un relèvement durable et résilient. Elle a insisté sur le fait que l'UNOPS devait veiller à ce que ses projets d'infrastructure respectent les normes internationales les plus rigoureuses, et a exprimé son soutien à la poursuite par l'UNOPS de la qualité et de l'innovation dans son travail et à ses efforts pour réaliser des gains d'efficacité, notamment par le moyen de procédures communes d'appel d'offres.

74. Un groupe interrégional de délégations a salué et fermement entériné le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. Il a reconnu le nouveau Plan stratégique comme un document propre à une organisation qui ne tenait pas pleinement compte de toutes les préoccupations et priorités des différents États Membres. Il a toutefois souligné que le Plan servait de cadre global qui permettrait à l'UNOPS de s'acquitter au mieux de son mandat et de soutenir les pays dans l'action qu'ils mènent pour satisfaire leurs besoins et priorités nationaux de développement. Il a fortement encouragé l'UNOPS à travailler en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies pour faire coïncider la programmation avec les plans-cadres de coopération propres à chaque pays, en étroite consultation avec les gouvernements nationaux, de manière à apporter une réponse appropriée aux besoins et priorités de chaque pays. Il a affirmé la nécessité d'élaborer de nouvelles approches afin de surmonter les obstacles, actuels et à venir, à la réalisation du Programme 2030 et de l'objectif de reconstruire en mieux.

75. Dans d'autres interventions, des délégations ont attiré l'attention sur le travail de riposte et de relèvement de l'UNOPS et sur les efforts qu'il fait pour améliorer la résilience aux changements climatiques, tout en soulignant l'importance du multilatéralisme et de la coopération internationale. Elles attendent de l'UNOPS qu'il continue à travailler avec le dispositif COVAX pour aider les pays à se procurer des fournitures médicales, à promouvoir l'investissement dans les infrastructures de santé et à renforcer les systèmes de santé. Dans le cadre de cet effort, l'UNOPS devrait continuer à renforcer sa coopération avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires. Elles ont appelé l'UNOPS à continuer à répondre à la demande croissante d'aide aux pays vulnérables et les moins avancés pour améliorer la qualité de leurs infrastructures, des financements et des processus de passation de marchés publics, surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la transformation numérique, mais aussi pour garantir un processus de passation de marchés publics juste, équitable et transparent. Elles ont salué et demandé des précisions sur l'approche des infrastructures fondée sur des données probantes appliquée par l'UNOPS et sur ses projets de passer d'un soutien direct à un renforcement des capacités. Elles ont encouragé l'UNOPS à continuer à incorporer la dimension de genre dans ses décisions d'investissement, de sorte que les femmes et les filles puissent en retirer les avantages. Elles ont attiré l'attention sur le travail de l'UNOPS en matière de logement d'un coût abordable, notamment dans les zones urbaines densément peuplées, en matière d'énergies renouvelables via l'initiative S3i et en matière d'orientation des investissements des secteurs privé et public vers des projets à impact social et environnemental et la création d'emplois pour les jeunes.

76. D'autres délégations ont souligné l'effet transformateur du travail de l'UNOPS, qui met les pays en meilleure position pour atteindre les objectifs de développement durable. Notant que le nouveau Plan stratégique avait répondu à l'augmentation prévue de la demande des services de l'UNOPS, elles ont appelé l'UNOPS à étudier des moyens de systématiser rapidement les approches tenant compte de la problématique climatique et d'accélérer l'intégration de mesures de protection sociale critiques dans tout son travail, y compris contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elles ont insisté sur l'importance des dimensions sociale, environnementale et en matière de droits humains et de genre qui, selon elles, ne devraient pas être considérées comme des indicateurs de mise en œuvre mais comme des priorités politiques. Elles ont salué et souligné le caractère central de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le nouveau Plan stratégique et la nécessité pour l'UNOPS de continuer à mobiliser les entités des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre de la réforme, notamment par une division des tâches sur le terrain, ce qui optimiserait le travail de l'UNOPS sur les infrastructures. Elles ont fortement encouragé l'augmentation des synergies et la coopération entre organismes des Nations Unies dans l'optique de l'unité d'action des Nations Unies, afin d'assurer une riposte efficace, efficace et collective. Elles ont salué la récente évaluation de l'UNOPS par le MOPAN et attendent du dispositif de riposte de l'UNOPS qu'il comprenne des projets concrets de résolution des points identifiés comme à améliorer.

77. La Directrice exécutive de l'UNOPS a répondu en soulignant l'engagement de l'UNOPS à faire coïncider l'ensemble de son travail avec des priorités et besoins définis au plan national conformément au principe de l'appropriation nationale. L'UNOPS est également engagé en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et a travaillé en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies aux niveaux régional et national, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs et la valeur ajoutée qu'il est en mesure d'apporter. L'UNOPS a participé activement aux mécanismes du système des Nations Unies pour le développement pour mieux aligner le travail interinstitutions et généraliser les approches standardisées. La Directrice exécutive a indiqué que l'expérience d'une action souple

et d'approches innovantes en riposte à la pandémie de COVID-19 avait nourri le nouveau Plan stratégique pour 2022-2025. L'UNOPS a été guidé dans l'élaboration du nouveau Plan par le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis Abeba, adopté lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. L'UNOPS a développé les trois piliers de son nouveau plan stratégique dans le but d'assurer un impact plus important et de maintenir des services de qualité dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il s'est notamment agi de donner une place centrale, dans le nouveau Plan, aux dimensions sociale et environnementale, notamment en matière de genre et de parité entre les sexes. La Directrice exécutive a déclaré que bien qu'il ait lancé un programme ambitieux visant à rendre compte de manière transparente sur les indicateurs de climat et les indicateurs sociaux via l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, l'UNOPS s'est engagé dans une analyse approfondie démontrant son approche « verte » en matière d'infrastructures de qualité et son initiative en faveur de la santé et de la sécurité pour assurer la sécurité sur les sites de projet. L'UNOPS était prêt à travailler avec les États Membres à exécuter les recommandations de l'évaluation du MOPAN.

78. Le Directeur des pratiques et normes de mise en œuvre de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait travaillé avec le système des Nations Unies pour s'appuyer sur les avantages comparatifs propres à chaque organisation afin de progresser en direction d'une résilience et d'infrastructures durables. Par exemple, l'UNOPS a travaillé, en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, à d'importants aspects de la gestion des infrastructures, afin d'améliorer la qualité des infrastructures et des services de leur conception jusqu'à leur mise hors service. L'UNOPS a également travaillé à l'appui de la résilience climatique en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Université d'Oxford. Ces activités ont permis à l'UNOPS de concevoir des projets concrets, d'étudier des investissements potentiels et d'aider ses partenaires à identifier des possibilités de financement via le financement d'infrastructures durables, ce qui, à son tour, a aidé à financer des investissements résilients, durables et inclusifs dans les infrastructures. Il a indiqué que l'approche du développement des infrastructures fondé sur des données probantes se fiait à des données et à une planification reposant sur les faits pour informer la prise de décision en tenant compte des changements climatiques et des chocs potentiels subis par les infrastructures, étant entendu que les infrastructures sont exploitées dans le contexte de la société, de l'économie et de l'environnement. L'UNOPS a donné la priorité à une approche inclusive de la prise de décisions reposant non seulement sur des experts techniques et financiers, mais aussi sur des experts des problématiques de genre, de la diversité et de l'environnement et, surtout, sur les communautés et les populations servies par l'UNOPS. Cette approche a été alignée sur des plans nationaux d'infrastructure à long terme, ancrés dans la vision du développement déterminée au plan national, de sorte que les gouvernements pouvaient utiliser de manière efficiente les actifs existants ou donner la priorité à de nouveaux projets et employer efficacement des ressources financières limitées pour fournir aux communautés et aux personnes des avantages économiques et sociaux optimaux.

79. La direction générale de l'initiative d'Investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (S3i) a souligné le caractère essentiel de la qualité dans les trois piliers du travail de l'UNOPS : logement d'un coût abordable, énergies renouvelables et infrastructures de santé. Lors de l'identification de partenaires, l'UNOPS s'est concentré en priorité sur la qualité dans tous les aspects de son travail, celle-ci occupant une position centrale dans son engagement auprès des gouvernements et des communautés et des populations qu'il a servis.

80. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/20 relative au Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/21 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2022-2023 ainsi que le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies en 2020.

I. Questions d'organisation (suite)

82. Suite à l'adoption des décisions, les délégations ont salué une nouvelle fois le processus de consultation bien organisé et constructif qui a dirigé la préparation des présentations formelles des plans stratégiques des trois organisations pour 2022-2025.

83. Une délégation a encouragé les États Membres à faire preuve de souplesse pendant les négociations de prise de décisions, afin de faciliter l'obtention d'un consensus. Elle a également demandé au Conseil d'administration de revoir la planification de réunions informelles pour une meilleure efficacité, de prévoir du temps pour mener des discussions suffisantes et aussi de prendre en considération les charges de travail des différentes délégations. La délégation a posé des questions sur le processus de sélection des facilitateurs de chaque projet de décision, encouragé une répartition géographique équitable et souligné l'importance de la transparence.

84. Le Secrétaire adjoint du Conseil d'administration a répondu que les plans de travail des séances étaient guidés par les points permanents de l'ordre du jour, tels que mandatés par le Conseil et ses décisions pertinentes, ainsi que par son règlement intérieur. Les consultations et les exposés ont été déterminés par les points de l'ordre du jour formel, chaque point étant généralement accompagné d'une consultation informelle avant la session formelle du Conseil. Les membres du Conseil et les observateurs ont aussi eu la possibilité de demander des exposés sur des sujets d'intérêt. Le Bureau du Conseil d'administration a examiné la liste des consultations et exposés informels, après quoi ceux-ci ont été communiqués au Conseil et aux observateurs et publiés sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration.

85. La Présidente du Conseil d'administration a précisé que les facilitateurs étaient désignés par les groupes régionaux du Conseil. Elle a souligné que tous les efforts étaient faits systématiquement pour assurer une représentation géographique équitable des facilitateurs, et qu'un effort concerté a notamment été consenti afin de parvenir à une distribution régionale égale à la deuxième session ordinaire de 2021. Elle a rappelé que le processus d'élaboration des plans stratégiques pour 2022-2025 avait été long et avait bénéficié de plus de 68 consultations informelles, dont 20 consacrées à des discussions sur les plans stratégiques, sans compter les consultations régionales et négociations en amont des décisions. Elle a insisté sur le fait que l'adoption consensuelle de décisions sur les plans stratégiques lors de la session prouvait que les points d'accord étaient plus nombreux que les points de désaccord entre les États Membres.